

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DU CONSEIL COMMUN Affiché le DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉF

Envoyé en préfecture le 05/10/2018 Reçu en préfecture le 05/10/2018

ID : 033-200070092-20180925-2018\_09\_212-DE

# **SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

2018-09-212 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation: 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

#### Présents:

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Gabi HOPER , Conseillère déléguée, Kléber AUDINET , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Odile BONHOMME-TIBY , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Christophe DARDENNE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Philippe FAURT , Michel FOULHOUX , Michel GALAND , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Alain MAROIS , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , James SEYNAT , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER , Corinne VENAYRE

#### Absents:

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

### Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le

ID: 033-200070092-20180925-2018\_09\_212-DE

## CULTURE

## L'ART DE GRANDIR - PARCOURS CULTURELS : CONVENT AVEC LES ASSOCIATIONS - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire délégué à la culture,

Dans le cadre de sa politique d'éducation artistique auprès des publics scolaires du territoire, La Communauté d'agglomération du Libournais (La Cali) propose quatre parcours culturels gratuits à destination de 55 classes de CM1, CM2, ULIS et IME (soit 50 % des classes concernées).

Ce dispositif est co-construit avec la DRAC Nouvelle Aquitaine, le Conseil Départemental de la Gironde, l'IDDAC, la DSDEN de la Gironde et l'atelier Canopé de l'Académie de Bordeaux. Il assure un accès facilité à la culture pour les élèves de La Cali en permettant une confrontation à des œuvres littéraires, d'art contemporain et de spectacle vivant, des rencontres artistiques, une visite d'un lieu de spectacle ou patrimonial.

La Cali, en accord avec ses partenaires institutionnels, confie la conception et l'organisation générale des parcours à des acteurs culturels locaux expérimentés dans le domaine de l'éducation artistique.

Pour l'année scolaire 2018/2019, les enseignants volontaires pourront développer un travail pédagogique grâce aux acteurs et ressources mobilisés sur l'un de ces quatre parcours :

- «Danse dans l'espace public » conçu par le Théâtre le Liburnia (15 classes),
- « D'art d'art, au-delà des frontières » conçu par l'association « Entre-Deux-Arts » (15 classes),
- « Tableaux d'une exposition, la musique des émotions » conçu par l'association « MKP MusiK à Pile »
- « Rap et littérature » conçu par l'association « Permanences de la littérature » (10 classes).

Cette année, le projet « Rap et littérature » a été ouvert à un Espace jeunes de l'agglomération qui bénéficiera du même accompagnement artistique.

Des conventions de partenariat indiquent la répartition des obligations entre La Cali et chaque opérateur culturel dans la mise en œuvre de ces parcours. Elles portent sur un budget global de 60 616 € répartis

- les subventions destinées aux associations « Entre-Deux-Arts », « MKP MusiK à Pile » et « Permanences de la littérature » pour un montant total de 12 000 euros. Le Théâtre Liburnia de la ville de Libourne apporte une contribution gratuite, en tant que théâtre public.
- la prise en charge des frais artistiques (médiation, technique, droits d'auteur, transport, hébergement, restauration...) et de formation des enseignants pour un montant de 48 616 euros TTC.

Compte tenu de la qualité du dispositif proposé, de son intérêt pour les habitants du territoire et en particulier pour la jeunesse,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser les subventions aux associations « Entre-Deux-Arts », « MKP MusiK à Pile » et « Permanences de la littérature »,
- et à signer les conventions de partenariat liées à ces parcours.

Imputations budgétaires :

- Chapitre 011 service destinataires CULT3 et COOR3 (ou budget de l'EJ concerné)
- Chapitre 65 article 6574 service destinataire CULT3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 05 octobre 2018 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de le Tribunal administratif de pouvoir devant Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le et de sa réception par le représentant de l'É

Le Président Philippe BUISSON Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président

de Va Communauté d'Agglomération du

Libournais



# **EXTRAIT DU REGISTRE DES** DU CONSEIL COMMUN Affiché le IRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉF ID: 033-200070092-20180925-2018\_09\_213-DE

Envoyé en préfecture le 05/10/2018 Recu en préfecture le 05/10/2018

# **SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018**

2018-09-213 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78 Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 19 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt cinq septembre à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la Maison de l'Isle à Saint-Denis de Pile, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

## Présents:

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-Présidente, Anne BERTHOME, Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN, Vice-Présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Jean François MARTINEZ, Vice-Président, Gérard HENRY, Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Jack ALLAIS, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Kléber AUDINET, Joël BAYLE, Marcel BERTHOME, Odile BONHOMME-TIBY, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Christophe DARDENNE, Laurent DE LAUNAY, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Michel FOULHOUX, Michel GALAND, Chantal GANTCH, Monique JULIEN, Fabienne KRIER, Michèle LACOSTE, Jocelyne LEMOINE, Pierre MALVILLE, Alain MAROIS, Annie ESTEBAN, Paquerette PEYRIDIEUX, Bernard PIOT, Armand REIS-FILIPE, David RESENDÉ, Christian ROBIN, Monique MEYNARD, Agnès SEJOURNET, James SEYNAT, Denis SIRDEY, Josette TRAVAILLOT, Michel VACHER, Corinne VENAYRE

## Absents:

Jérôme COSNARD, Catherine VIANDON, Georges DELABROY, Jean Claude ABANADES, Sophie BLANCHETON, Nouredine BOUACHERA, Hélène ESTRADE, Jean-Paul GARRAUD, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Pierre-Jean MARTINET, Jacques MESPLEDE, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Alain PAIGNE

## Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Jean-Luc BARBEYRON pouvoir à Michel MILLAIRE, Sylvie BOISSEL pouvoir à Odile BONHOMME-TIBY, Sophie CARRERE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Jean Louis D'ANGLADE pouvoir à Marcel BERTHOME, Véronique DI CORRADO pouvoir à Michel FOULHOUX, Chantal DUGOURD pouvoir à Mireille CONTE-JAUBERT, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Patrick NIVET pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Annie POUZARGUE pouvoir à Thierry MARTY, Laurence ROUEDE pouvoir à Denis SIRDEY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 05/10/2018

Reçu en préfecture le 05/10/2018

Affiché le

## L'ART DE GRANDIR - JEUNE PUBLIC : CONVENTION DE F/ID : 033-200070092-20180925-2018\_09\_213-DE MUSIK À PILE - ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

Sur proposition de Monsieur Jack ALLAIS, Conseiller communautaire délégué à la culture,

Dans le cadre de sa politique d'éducation artistique auprès des publics scolaires du territoire. La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali) propose une programmation de spectacles « jeune public » pour 50 à 60 classes de maternelle, CP, CE (soit 20 % des classes concernées).

Ce dispositif assure un accès facilité à la culture pour les élèves de La Cali en permettant une confrontation à des œuvres de spectacle vivant, ainsi qu'une rencontre avec les artistes associés à l'issue des représentations scolaires.

La Cali confie la conception et l'organisation générale de ces spectacles à l'association « MKP-MusiK à Pile », acteur culturel local expérimenté dans le domaine de l'éducation artistique.

Pour l'année 2019, les enseignants volontaires pourront développer un travail pédagogique en lien avec les trois spectacles proposés lors d'un festival itinérant du 4 au 12 avril à Saint Quentin de Baron, à Saint Denis de Pile (l'Accordeur) et à Porchères :

- pour les classes de très petite, petite et moyenne section de maternelle sera proposé « Poids Pouâ Pouah », spectacle de danse de la compagnie «La Collective » (33). Il sera présenté les 11 et 12 avril 2019 à Porchères.
- pour les classes de grande section de maternelle et CP sera proposé «Toimoinous », ciné-concert de la compagnie «Label Caravan » (35). Il sera présenté les 8 et 9 avril 2019 à l'Accordeur.
- pour les classes de CE1 et CE2 sera proposé « L'enfant sucre », spectacle de conte, de marionnettes et de théâtre d'objets de la compagnie « Mouka » (64). Il sera présenté les 4 et 5 avril 2019 à Saint Quentin de Baron.

Le déroulement de cette programmation sur l'année 2019 nécessite que La Cali :

- établisse une convention de partenariat indiquant la répartition des obligations de La Cali et l'association « MKP-MusiK à Pile » dans la mise en œuvre de ces spectacles,
- participe au financement pour un montant de 19 550 euros.

Compte tenu de la qualité du dispositif proposé, de son intérêt pour les habitants du territoire et en particulier pour la jeunesse,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 septembre 2018,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire autorise Monsieur le Président ou son représentant :

- à verser la subvention à l'association « MKP MusiK à Pile »,
- et à signer la convention de partenariat liée à cette programmation « jeune public ».

Imputations budgétaires:

- Chapitre 65 – article 6574 – service destinataire CULT3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 05 octobre 2018 Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président Philippe BUISSON

Pour expédition conforme Philippe BUISSON, Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais